

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 379

présenté par  
Mme Capdevielle

-----

**ARTICLE 29**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« suite à la première »

les mots :

« après la précédente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence logique : le fait nouveau peut être apparue après une demande antérieure sans que celle-ci ait pour autant été la première.